

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 317

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6 SEPTIES, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.